

DOCUMENT A CONSERVER



REGLEMENT DU PLAN DE MAITRISE FIEVRE Q

Ce plan a pour objectif d'aider les éleveurs bovins touchés par un épisode clinique de fièvre Q à limiter les risques pour la santé humaine et les impacts de la maladie dans l'élevage.

Les conditions pour en bénéficier

⇒ L'élevage doit :

- ✓ Être adhérent au fonds de garantie bovin du GDS des Savoie depuis au moins 3 ans, sauf pour les élevages créés depuis moins de 3 ans qui doivent avoir réglé leurs cotisations depuis leur installation.
- ✓ Avoir réalisé des démarches de **diagnostic mettant en évidence un impact de la fièvre Q** sur le cheptel (voir ci-dessous).
- ✓ S'engager à respecter au mieux le protocole défini et les mesures de prévention et de lutte énoncées par le conseiller GDS et par son vétérinaire.

⇒ D'autre part :

- ✓ L'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à **transmettre en direct les résultats d'analyses** réalisées dans le cadre du plan au GDS des Savoie.
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter **l'obligation de déclaration d'avortement** auprès de son vétérinaire sanitaire (*visite et analyse Brucellose prise en charge à 100% par l'Etat*).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter **les règles de notification** des mouvements d'animaux (naissances, achats, pensions...), nécessaires à un suivi sanitaire précis et efficace.

Le diagnostic de la maladie

Afin de bénéficier de ce plan, il est nécessaire d'apporter un **diagnostic précis** mettant en évidence la maladie :

- soit via un **plan avortement** confirmant la responsabilité de la maladie dans les avortements subis (*voir protocole OSCAR*) ;
- soit via un **plan repro** mettant en évidence la responsabilité de la maladie sur les problèmes de reproduction (*voir protocole du plan repro*).

Le diagnostic de la FQ s'effectue après exclusion des autres causes, qu'elles soient non infectieuses (conduite de troupeau, alimentation...) ou infectieuses (recherche minimale de BVD et néosporose). Ce diagnostic repose sur la compilation de résultats d'analyses indirectes (sérologies) et directes (PCR), permettant la mise en évidence de la présence et de la circulation active du pathogène responsable (la bactérie Coxiella burnetii).

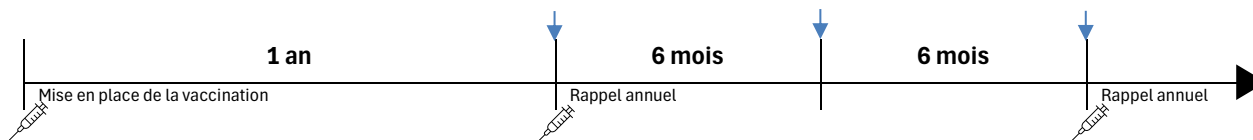
Le diagnostic devra être validé par le vétérinaire, puis l'entrée en plan validée par le conseiller du GDS.

Aide technique et financière du GDS des Savoie

✓ **Protocole technique :**

Le GDS organise une première visite chez l'éleveur avec le vétérinaire pour mettre en place un protocole de maîtrise de la fièvre Q adapté à l'élevage. Celui-ci inclut une **surveillance** basée sur :

- la réalisation de 3 analyses PCR sur lait de tank (*identifiées par les flèches*) :



- la réalisation systématique d'une analyse PCR sur écouvillon endocervical ou avorton en cas d'avortement.

Le plan d'aide sera clôturé à la fin du protocole, soit 2 ans après la mise en place de la vaccination.

✓ **L'aide financière :**

L'aide financière du GDS s'applique pendant la durée du plan, soit 2 ans, et correspond à :

Aide sur les frais d'analyses :

- ✓ Prise en charge de **100%** des frais de 3 analyses PCR FQ réalisées sur lait de tank
- ✓ Prise en charge de **100%** des frais d'analyses PCR FQ réalisées après un avortement

NB : les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur

Aide à la vaccination :

- ✓ Indemnité forfaitaire pour la **première année de vaccination de 3,50€ par injection**, soit 7€ par animal (2 injections la première année).

Justificatifs à fournir :

- ✓ Factures des laboratoires pour les analyses réalisées dans le cadre du plan fièvre Q (l'éleveur s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente).
- ✓ Factures du vétérinaire pour la première série de vaccins.

Ces justificatifs seront à fournir au GDS dans les 6 mois suivant leur édition pour permettre le versement des aides correspondantes.

Engagement

L'éleveur s'engage à avertir les élevages en lien (voisinage et utilisateurs communs de matériel) du risque que représente la maladie pour leur propre cheptel.

Date : N° de cheptel :

Nom de l'exploitation :

Associé(e) en charge du suivi :

Coordonnées : ☎ Signature :

✉

Validation GDS :

Conseiller en charge : Signature :